



Résiliation d'assurance auto.

Par **Kev 01**, le **01/03/2017** à **23:20**

Bonjour,

J'ai souscrit une assurance auto le 1er janvier suite à l'achat d'un nouveau véhicule. L'assurance me demandait mon historique personnel au cours des 24 derniers mois. Ayant un travail qui me prend du temps, j'ai par conséquent mis du temps à envoyer ces documents. De plus, mon ancienne assurance ne m'a pas envoyé la totalité de mes historiques. Aujourd'hui, alors que je suis en panne et que j'ai besoin d'une assistance, le conseiller que j'ai eu en ligne, m'indique que mon contrat est résilié parce que le délai de deux mois était dépassé. Je suis donc obligé de souscrire à une nouvelle assurance, et j'ai déboursé un peu plus de 200€ d'assurance et de frais de dossier. Mais si je n'avais pas téléphoné pour un dépannage, je n'aurais pas été au courant tout de suite. Et pour finir le conseiller ne m'a dit à quelle date ils avaient mis fin à ma souscription. Que puis-je faire faire ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **chaber**, le **02/03/2017** à **06:28**

bonjour

A la souscription d'un contrat automobile, l'assureur, s'il manque des pièces, délivre une note de couverture et une carte verte provisoire, généralement valable 1 mois, moyennant une provision à valoir sur la totalité de la prime annuelle.

S'il manque une pièce, il ne peut établir le contrat et considère que vous ne donnez pas suite.

La note de couverture est alors périmée sans besoin de courrier et la provision reste acquise à l'assureur.

[citation] Ayant un travail qui me prend du temps, j'ai par conséquent mis du temps à envoyer ces documents[/citation] Il faut également savoir prendre le temps de s'occuper de ses papiers ou de mandater quelqu'un